

Affiché le

PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 JUIN 2024

L'An deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre juin, le Conseil Municipal de la commune de Nivigne et Suran s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bernard PRIN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres votants : 13

Date de Convocation : 19 juin 2025
Secrétaire de Séance : Elisabeth BARBIER

Présents : Mesdames et Messieurs, Bernard PRIN, Olivier BERNARD PHILIBERT, Céline HELLERINGER, Nadine POLLET, Jean Michel COCHET, Elisabeth BARBIER, Olivier ROUSSERO, Julien ROLLET, Monique VUILLARD, Virginie MEUZY, Jean Paul ROCHON, Gérard VUILLOT

Absents excusés : Corinne BERNIGAUD (pouvoir à Céline HELLERINGER), Catherine FRANÇON, Catherine MEDINA, Stéphane MOREAU, Guillaume HUGUET, Florence FANIZZI

Ordre du jour

- *Tableau des emplois - Modification*
- *Tarifs Salle polyvalente - Modification*
- *Devis divers*
- *Infraction - Déjections canines – Tarif amende*
- *Information - Présentation requalification centre Bourg*
- *Question Diverses*

Monsieur le maire soumet à l'assemblée l'approbation du procès-verbal de séance du 20 mai 2025 -
Approbation à l'unanimité

2025.06.24 -01-

Objet : **MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – ACCROISSEMENT D'ACTIVITE-SERVICE ADMINISTRATIF**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir la mise à jour des dossiers avant le départ en retraite de la secrétaire générale de mairie, titulaire. Ces tâches ne peuvent être réalisées par la seule agent permanente de la collectivité.

De plus, le contrat de l'agent administratif en CDD, en partenariat avec le CDG01, prend fin le 02 août 2025.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose de créer, un emploi non permanent sur le grade de Rédacteur dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures (35/35^{ème}) et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 2 mois à compter du 1^{er} Septembre et jusqu'au 31 Octobre 2025 suite à un accroissement temporaire d'activité administrative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de créer un emploi non permanent relevant du grade de Rédacteur pour effectuer des missions administratives suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures (35/35^{ème}), pour une durée de 2 mois à compter du 1^{er} Septembre et jusqu'au 31 Octobre 2025
- Dit que la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 538, indice majoré 462, à laquelle s'ajoutent les suppléments, primes et indemnités en vigueur.
- Dit que la dépense correspondante a été inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2025.

Objet : SALLE POLYVALENTE - MODIFICATION DE CONTRAT « PETITE SALLE »

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de revoir les possibilités de location concernant le contrat « petite salle » de la salle polyvalente : la petite salle serait dorénavant louée avec 6 tables, 30 chaises, possibilité de cafetière + pots isothermes, mais plus de vaisselle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de modifier le contrat de location en ce sens que la petite salle sera louée avec uniquement 6 tables et 30 chaises, possibilité de cafetière + pots isothermes, sans vaisselle.

Objet : DEVIS DIVERS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis suivants :

- Electrification du volet roulant de la médiathèque par l'entreprise « Oh my store » : 1 135.45 €
- Electrification des 2 volets du bureau de la gestion financière par l'entreprise « Oh my stores » : 1 470.29 €
- Démolition d'une partie du mur au niveau de l'abris bus par l'entreprise « Artisan du Suran » : 770 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'accepter les trois devis susmentionnés auprès des entreprises « Oh my store » pour un montant global de 2 605.74 € et « Artisan du Suran » pour un montant de 770 €.

Objet : DEJECTIONS CANINES - TARIF AMENDE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'article R632-1 : « [...] est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 2^{ème} classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, **déjections**, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation. ».

Monsieur le Maire rappelle que les déjections canines sont un problème récurrent sur la commune, notamment sur le centre village de Chavannes sur Suran.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de fixer l'amende forfaitaire pour non ramassage des déjections canines à 70 €.

QUESTIONS DIVERSES

- Réunion publique le 25 juin à 19h concernant la traversé de Chavannes, PA déposé.
- Devis de 700 € pour une animation lecture pour l'école : accepté au moment du covid, donc reporté, aura finalement lieu en mars 2026.
- Dotation de l'état aux communes nouvelles d'un montant de 12 169 € pour Nivigne et Suran.
- Conservation des 2 bureaux de vote : Germagnat et Chavannes.
- Etat sanitaire des arbres demandé au Bois du Clapay suite à un sinistre.
- Reboisement d'épicéas en forêt de Germagnat bientôt terminé.
- Surveillance du chemin du Pré carré à Germagnat.
- Conseil d'école : 62 enfants l'année prochaine. Départ en retraite de maître Eugène.
- FCHR en sommeil : plus de foot à Chavannes, libération des locaux des vestiaires du stade. Une demande du Rugby « XV Suranais » pour entraînement le mercredi soir.

Prochain Conseil municipal mardi 22 juillet 2025

Séance levée à 23 heures

Secrétaire de Séance
Elisabeth BERBIER

Le Maire
Bernard PRIN